



Conditions Générales de Ventes

Les présentes Conditions Générales de Vente (désignées ci-après par « CGV ») établissent les termes et conditions selon lesquels **AC2L Formation**, dont le siège social est situé au 6 Impasse des Corossols – 97419 La Possession, propose et fournit ses prestations de services. **AC2L Formation** est un organisme de formation, enregistré sous le numéro d'activité 04 97 34634 97.

Ces CGV s'appliquent à l'ensemble des services offerts par **AC2L Formation**.

1. Définitions

Dans les présentes Conditions Générales de Vente (CGV), le bon de commande, ainsi que tout autre document émis par **AC2L Formation** se rapportant à l'offre de services, y compris les préambules de ces documents, les termes et expressions suivants, lorsqu'ils apparaissent avec leur première lettre en majuscule, qu'ils soient au singulier ou au pluriel, auront la signification ci-dessous :

-Contrat : Désigne l'accord entre **AC2L Formation** et le Client. constitué des présentes CGV et du bon de commande.

- Client : Désigne la personne morale ou physique, signataire du Contrat, qui bénéficie des services d'**AC2L Formation** et qui est responsable du paiement des prestations.

-Offre : Réfère à l'ensemble des services de formation et d'accompagnement proposés par **AC2L Formation**

-Prestation de Service : Désigne les services spécifiques d'accompagnement, de conseil, et de formation offerte par **AC2L Formation**, ainsi que tout autre service connexe

2. Application des CGV

Les Conditions Générales de Vente (CGV) d'**AC2L Formation** s'appliquent de manière exclusive à tous les services fournis. Ces CGV prévalent sur toutes conditions générales d'achat ou tout autre document émis par le Client, sauf en cas d'accord écrit et explicite de la part d'**AC2L Formation**.

Conformément à la réglementation en vigueur, les CGV sont systématiquement mises à disposition de tout Client qui en fait la demande, afin de lui permettre de passer commande en toute connaissance de cause.

La signature du bon de commande par le Client implique sa prise de connaissance et son acceptation des CGV, au plus tard à cette date.

Toute modification ou dérogation aux présentes CGV ne peut s'effectuer que par un accord écrit et exprès entre **AC2L Formation** et le Client. La réalisation d'une commande sous des conditions modifiées ne donne pas droit au Client à l'application automatique de ces modifications pour des commandes futures.

AC2L Formation se réserve le droit de modifier ses CGV à tout moment. La version des CGV applicable à tout contrat ou prestation de service est celle en vigueur au jour de la souscription de l'Offre par le Client

3. Description des services contenus dans l'Offre – Engagements du Client

3.1 Description des services

La Prestation de Service proposée par **AC2L Formation** est conçue pour accompagner le Client dans la gestion et l'optimisation de ses activités de formation. Ces prestations visent à soutenir le Client dans l'amélioration de son organisation de formation, le développement de sa performance pédagogique, et la conformité avec les exigences réglementaires et de qualité applicables à ses activités. Elles comprennent notamment l'accompagnement dans la mise en place et le

suivi des processus qualité, l'assistance lors des audits, ainsi que le soutien continu pour garantir l'efficacité et la conformité des actions de formation au regard des objectifs fixés.

La prestation fournie par **AC2L Formation** est détaillée et spécifiée dans la convention d'intervention, document qui définit les contours précis de l'intervention, les objectifs spécifiques, les méthodologies employées, ainsi que les modalités de suivi et d'évaluation. Cette convention d'intervention est élaborée en étroite collaboration avec le Client pour s'assurer qu'elle réponde au mieux à ses besoins spécifiques.

3.2 Engagements du Client

Dans le cadre de l'offre de services proposée par **AC2L Formation**, le Client est tenu de garantir l'exactitude et la sincérité des informations fournies. Par conséquent, **AC2L Formation** ne sera pas tenue responsable en cas de manquements, d'erreurs, ou de défauts d'informations de la part du Client.

Pour assurer la réussite et l'efficacité de la prestation, le Client s'engage à :

- Collaborer activement avec **AC2L Formation** pour faciliter l'exécution de la mission.
- Fournir promptement, dès la signature et l'envoi du bon de commande, tous les éléments, informations nécessaires, et documents utiles à la réalisation des services.
- Informers **AC2L Formation** de tout facteur ou changement susceptible de créer des difficultés dans l'exécution de la mission.
- Répondre de manière diligente aux sollicitations d'**AC2L Formation** et participer aux réunions, entretiens ou sessions nécessaires pour mener à bien la mission

3.3 Annulation, absence ou interruption de la prestation de service

Dans le cadre des services offerts par **AC2L Formation**, toute prestation commencée est

considérée comme entièrement due et sera facturée dans son intégralité au Client. En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation en cours de prestation, **AC2L Formation** facturera au Client les jours de prestation effectivement réalisés jusqu'à la date de l'interruption ou de l'annulation. Le Client s'engage à régler les montants dus pour les services rendus.

En outre, en cas d'annulation de la prestation par le Client, les frais d'annulation seront appliqués par **AC2L Formation** selon les modalités suivantes :

- Si l'annulation intervient plus de 15 jours ouvrables avant le début de la prestation, aucun frais d'annulation ne sera facturé.
- Si l'annulation intervient entre 15 et 7 jours ouvrables avant le début de la prestation, les frais d'annulation correspondront à 50% du prix hors taxes de la prestation.
- Si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant le début de la prestation, les frais d'annulation correspondront à 100% du prix hors taxes de la prestation.

3.4 Horaires

Les horaires de fonctionnement et les prestations proposées par **AC2L Formation** sont les suivants : de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

Ces horaires sont applicables pour toutes les interactions, consultations, sessions de formation, réunions, et autres activités organisées par **AC2L Formation**. Ils sont définis afin de fournir un cadre clair et cohérent pour la planification et la réalisation des services offerts, tout en respectant les besoins organisationnels et opérationnels d'**AC2L Formation** et de ses clients

3.5 Devis

Dans le cadre des services proposés, **AC2L Formation** fournira au Client un devis détaillé pour chaque action de formation ou prestation de service envisagée.

Ce devis, présentant les spécifications, les tarifs et les conditions des services proposés, doit être examiné par le Client. Pour accepter le devis, le Client est tenu de le compléter, de l'apposer de sa date, de son tampon (si applicable), de sa signature et de la mention « Bon pour accord ». Le devis ainsi accepté doit ensuite être retourné à **AC2L Formation** par les moyens jugés appropriés par le Client, incluant le courrier postal ou le courriel.

L'acceptation du devis par le Client constitue un engagement de sa part pour la réalisation des services stipulés dans le devis, conformément aux termes détaillés dans celui-ci."

4. Droit de Rétractation

Conformément aux articles L221-18 à L221-28 du Code de la consommation, le Client consommateur dispose d'un droit de rétractation de 14 jours à compter de la conclusion du contrat pour toute prestation de service conclue à distance ou hors établissement avec **AC2L Formation**.

Pour exercer ce droit, le Client doit notifier sa décision de rétractation par écrit (courrier ou e-mail) auprès de **AC2L Formation**, en utilisant le formulaire de rétractation mis à disposition ou toute autre déclaration dénuée d'ambiguïté.

Exceptions au droit de rétractation

Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne s'applique pas aux :

- Prestations pleinement exécutées avant la fin du délai de rétractation, lorsque le Client a donné son accord préalable exprès et renoncé à son droit de rétractation.
- Prestations fournies à une date ou sur une période déterminée, telles que les formations ou ateliers programmés à une date fixe par **AC2L Formation**.

En cas d'exercice du droit de rétractation dans le délai imparti, **AC2L Formation** s'engage à rembourser intégralement les sommes versées dans un délai de 14 jours à compter de la réception de la demande. Le remboursement sera effectué via le même moyen de paiement que celui utilisé lors de la commande, sauf accord contraire entre les parties.

5. Souscription

Pour souscrire aux services proposés par **AC2L Formation**, le Client doit compléter le bon de commande fourni par **AC2L Formation**. Ce bon de commande, accompagné des Conditions Générales de Vente (CGV) dûment datées et signées, doit être retourné à **AC2L Formation** par e-mail, télécopie ou voie postale pour validation.

Sauf indication contraire sur le bon de commande, l'offre de services devient effective à la date y figurant et demeure valide pour la période spécifiée dans ce même document. Cette période de validité est définie pour s'adapter aux besoins spécifiques du Client et à la nature des prestations convenues entre **AC2L Formation** et le Client.

6. Durée

Le présent contrat, ainsi que les prestations offertes par **AC2L Formation**, est établi pour une durée définie et spécifiée dans le bon de commande associé à l'offre de services. Cette durée est déterminée en fonction des besoins spécifiques du projet et des prestations convenues entre **AC2L Formation** et le Client. Elle démarre à compter de la validation et de l'enregistrement du bon de commande par **AC2L Formation** et s'achève à la fin de la prestation telle que définie dans le bon de commande."

7. Tarifs, facturation et modalités de paiement

7.1 Tarifs :

Les Offres de service sont consenties aux tarifs en vigueur au jour de la souscription de l'Offre, selon le bon de commande préalablement établi par **AC2L Formation** et accepté par le Client.

7.2 Facturation :

Les tarifs des services offerts par **AC2L Formation** sont exprimés en euros hors taxes, pour des prestations réalisées à la Réunion.

-Facture 1 (Acompte) : Une fois le bon de commande validé et enregistré, une première facture, désignée « Facture 1 », est émise. Cette facture représente 30 % du prix total de l'offre et est envoyée par courrier au Client. Le paiement de cette facture d'acompte déclenche la première phase des services, y compris l'évaluation et l'analyse de faisabilité du projet.

-Facture 2 (Solde) : À l'issue de la prestation, une seconde facture, désignée « Facture 2 », est émise, correspondant à 70 % du prix total de l'offre. Cette facture est remise au Client par courrier ou en main propre, marquant ainsi la clôture de la prestation.

Les frais supplémentaires engagés par **AC2L Formation**, avec l'accord préalable du Client, et liés directement à la réalisation de l'offre (incluant, mais sans se limiter à, les frais de déplacement, visites sur site, gestion de dossier, envois de documents administratifs, frais d'expertise, etc.), seront facturés séparément et sont à la charge du Client.

7.3 Paiement :

Dans le cadre de l'offre de services d'AC2L Formation :

Formation :

- Un acompte de 30 % du montant total de la prestation est exigé à la commande. Cette somme est payable immédiatement à réception de la facture correspondante, sans escompte, par

chèque bancaire, virement bancaire ou mandat administratif.

- Le solde restant (70 %) doit être réglé au plus tard 7 jours avant le début de la formation.

À défaut de paiement du solde dans ce délai, l'inscription pourra être annulée de plein droit par AC2L Formation, sans que le Client ne puisse prétendre à un remboursement de l'acompte versé.

Accompagnement :

- Un acompte de 30 % du montant total est exigé à la commande et payable immédiatement à réception de la facture correspondante.

En cas de non-paiement à l'échéance prévue, les pénalités suivantes s'appliqueront dès le lendemain de la date d'exigibilité de la facture :

-Des pénalités de retard calculées au taux d'intérêt de la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.

-La création d'un dossier de contentieux pour un montant forfaitaire de 450 €.

-Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros HT. Si les frais réels de recouvrement sont supérieurs à ce montant, El AC2L Formation se réserve le droit de réclamer un remboursement supplémentaire sur présentation de justificatifs.

De plus, en cas de défaut de paiement à la date de réception de la facture ou à la première présentation d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception, **AC2L Formation** pourra exiger immédiatement le paiement de l'intégralité des sommes dues par le Client, y compris pour la Facture 2 encore impayée, sans préjudice de son droit de résilier l'offre de services conformément à l'article 10 'Résiliation'.

8. Droits de propriété intellectuelle

Dans le cadre de la fourniture des services offertes par **AC2L Formation**, tous les documents,

matériels pédagogiques, méthodologies, et outils fournis par **AC2L Formation** sont protégés par les droits de propriété intellectuelle. Cette protection est reconnue à **AC2L Formation** conformément aux dispositions législatives ou réglementaires nationales et internationales, y compris mais sans s'y limiter, celles prévues dans le Code de la propriété intellectuelle, notamment aux articles L. 122-1 et suivants.

En tant que titulaire des droits sur ces contenus, **AC2L Formation** conserve la pleine et entière propriété intellectuelle de ceux-ci, ainsi que toutes les prérogatives qui y sont associées. Cela implique que l'utilisation de ces documents et outils par le Client est limitée au cadre des services fournis et ne confère aucun droit de reproduction, de modification, de distribution ou d'exploitation pour des fins autres que celles prévues par le contrat de service établi entre **AC2L Formation** et le Client.

9. Responsabilité

Dans le cadre des services fournis **AC2L Formation** est tenue à une obligation de moyens et non de résultat. Elle s'engage à mobiliser toutes les compétences et ressources nécessaires pour mener à bien sa mission dans les meilleures conditions possibles.

La responsabilité d'**AC2L Formation** ne saurait être engagée pour des dommages indirects éventuellement subis à la suite de l'exécution de ses prestations. Sont considérés comme dommages indirects, et donc exclus de toute indemnisation, tout préjudice moral ou commercial, pertes de bénéfices, de chiffre d'affaires, de commandes, de revenus, de clientèle, perte de données, ainsi que toute action intentée contre le Client par un tiers et les conséquences qui en découlent.

De plus, **AC2L Formation** ne peut être tenue responsable des retards dans la transmission d'informations ou de documents dus à des

défaillances des services internes du Client, entraînant une prolongation des délais initialement prévus.

Enfin, il est convenu que le montant total des dommages-intérêts qu'**AC2L Formation** pourrait être tenue de verser au Client, pour quelque motif que ce soit, est limité aux honoraires effectivement perçus par **AC2L Formation** pour les prestations concernées par la responsabilité engagée, et ce depuis la survenue de l'événement à l'origine de ladite responsabilité.

10. Force majeure

Dans le cadre de l'exécution des services proposés par **AC2L Formation**, l'inexécution totale ou partielle des obligations de l'une des parties ne saurait engager sa responsabilité si elle résulte d'un événement de force majeure, reconnu comme tel par la loi et la jurisprudence françaises.

Sont expressément considérés comme cas de force majeure les événements suivants : interruption, panne, piratage ou sabotage des moyens de télécommunication, coupure de l'approvisionnement en énergie, actes de terrorisme, épidémies, catastrophes naturelles, émeutes, conflits armés, grèves totales ou partielles, lock-out affectant **AC2L Formation**, ses fournisseurs, ses prestataires ou sous-traitants, ainsi que les interdictions ou restrictions imposées par les autorités publiques affectant la prestation des services de télécommunication ou autres services essentiels à la réalisation des engagements contractuels.

En cas de survenance d'un tel événement, les obligations nées du Contrat seront suspendues pour toute la durée de l'événement de force majeure. Si cette période excède trente (30) jours consécutifs, chaque partie aura le droit de résilier le contrat de plein droit, huit (8) jours après l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception notifiant cette intention.

11. Résiliation

Dans le cadre de la fourniture des services proposées par **AC2L Formation**, si l'une des parties manque à ses obligations contractuelles et à moins d'un cas de force majeure, l'autre partie pourra lui adresser une mise en demeure de respecter ses engagements. Cette mise en demeure doit être envoyée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, indiquant clairement l'intention de résilier le contrat si les engagements ne sont pas respectés.

Si la partie en défaut ne remédie pas à son manquement dans un délai de trente (30) jours à compter de la première présentation de la mise en demeure, la partie non fautive pourra alors résilier le contrat de plein droit. Cette résiliation doit être notifiée par l'envoi d'une seconde lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Cette clause s'applique à toutes les prestations et services proposés par **AC2L Formation** et vise à garantir le respect des engagements mutuels dans le cadre de ces services

12. Protection des données à caractère personnel

Dans le cadre des services proposés par **AC2L Formation**, des données personnelles du Client peuvent être collectées par **AC2L Formation** agissant en qualité de responsable de traitement.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), le traitement automatisé de ces données fait l'objet de mesures de protection adéquates et, le cas échéant, d'une déclaration auprès de la CNIL. La collecte de ces données est essentielle pour la gestion et le bon déroulement des services offerts. Elles sont destinées uniquement à l'usage d'**AC2L Formation** et, si nécessaire, de ses partenaires impliqués dans la prestation de ces services.

Les Clients et leurs utilisateurs autorisés bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité des données les concernant. Ils peuvent exercer ces droits en adressant une demande à **AC2L Formation**, 6 Impasse des Corossols – 97419 La Possession.

AC2L Formation peut utiliser les données collectées pour des actions de prospection commerciale. Le Client a le droit de s'opposer à cette utilisation en adressant une notification à l'adresse indiquée ci-dessus."

13. Confidentialité

Dans le cadre de son offre de services, **AC2L Formation** reconnaît la nature sensible des informations qu'elle peut être amenée à recevoir du Client. Ces informations peuvent être de nature stratégique, technique, commerciale, financière, ou d'autres types pertinents à la prestation des services. **AC2L Formation** s'engage à respecter une confidentialité absolue concernant ces informations et garantit qu'aucune donnée ou document confidentiel obtenu dans le cadre du présent Contrat ne sera divulgué à des tiers sans le consentement explicite du Client. Cet engagement de confidentialité reste en vigueur pendant toute la durée du contrat et se poursuivra même après sa cessation, pour une durée déterminée conjointement par les parties ou, à défaut, pour une durée raisonnable conformément aux pratiques standards du secteur.

14. Sous-traitance de la Prestation

Dans le cadre des services offerts par **AC2L Formation**, celle-ci s'engage à ne pas sous-traiter tout ou partie de ses prestations à un tiers sans l'accord exprès et écrit du Client. Cette exigence vise à garantir la qualité et la conformité des services fournis directement par **AC2L Formation**, en accord avec les attentes et besoins spécifiques du Client.

15. Notifications

Dans le cadre de l'exécution du présent contrat, relatif aux services offerts par **AC2L Formation**, toute notification ou communication nécessaire ou requise sera effectuée comme suit :

-Pour **AC2L Formation** :

- Par courrier postal adressé à **AC2L Formation**,
6 Impasse des Corossols - 97419 La Possession.

- Par e-mail à l'adresse
ac2l.formation27@gmail.com.

- Par téléphone au 0692.80.91.91, avec confirmation obligatoire de la communication par courrier postal ou par e-mail sans délai.

-Pour le Client :

- Par courrier postal ou par e-mail, en utilisant les coordonnées que le Client a fournies à **AC2L Formation** lors de la souscription du service.

Il incombe à chaque partie de maintenir à jour ses coordonnées de contact et d'informer l'autre partie en cas de changement, afin d'assurer une communication fluide et efficace."

16. Loi applicable et clause attributive de juridiction

Le présent contrat, ainsi que les services offerts par **AC2L Formation**, sera régi et interprété conformément à la législation française, à l'exclusion de ses règles de conflit de lois.

Le présent contrat, ainsi que les services offerts par **AC2L Formation**, sera régi et interprété conformément à la législation française, à l'exclusion de ses règles de conflit de lois.

Tout litige découlant de ou en relation avec ces services, y compris ceux portant sur la validité, l'interprétation, l'exécution ou la résiliation du présent contrat, relèvera de la compétence exclusive des tribunaux du lieu du siège social d'**AC2L Formation**, soit le **Tribunal de Saint-Denis de La Réunion**. Cette clause s'applique même en cas de procédure d'appel en garantie ou en présence de plusieurs défendeurs.

Cette disposition est applicable indépendamment de la qualité du Client, qu'il soit commerçant ou non, et s'applique à toutes les relations commerciales établies dans le cadre de ce contrat.

17. Acceptation

Ce contrat constitue l'accord complet entre **AC2L Formation** et le Client concernant les services offerts. Il annule et remplace toutes les négociations, communications, accords ou ententes, qu'ils soient oraux ou écrits, intervenus avant sa signature.

Chaque partie déclare avoir élu domicile à l'adresse indiquée dans ce contrat. Toute modification de domicile doit être communiquée à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception et ne prendra effet qu'à partir de sa réception.

La signature de ce contrat n'implique aucune exclusivité en faveur du Client. **AC2L Formation** conserve ainsi toute liberté de proposer et fournir des services similaires à d'autres clients, sans restriction ni limitation."

18. Dispositions diverses

18.1 Nullité d'une clause

Si l'une quelconque des dispositions du présent contrat, incluant toutes prestations offertes par **AC2L Formation**, est jugée nulle, invalide ou inapplicable, cela n'affectera en rien la validité et l'applicabilité des autres clauses du contrat. Dans un tel cas, les parties s'efforceront de remplacer cette disposition par une clause valide et applicable qui reflète au mieux l'intention originale et l'objectif global du contrat. Si un remplacement approprié n'est pas possible, le contrat sera interprété et exécuté comme si la clause invalide ou inapplicable n'avait jamais existé."

18.2 Intitulés

Les titres utilisés dans le présent contrat, incluant ceux des articles et des sections, sont insérés uniquement pour en faciliter la lecture et la navigation. Ils ne doivent pas être considérés comme faisant partie intégrante du contrat ni influencer l'interprétation des clauses qu'ils annoncent. Ainsi, ces intitulés n'ont pas de valeur contractuelle et ne doivent pas être utilisés pour interpréter les termes et conditions des services d'accompagnement et d'assistance offerts par **AC2L Formation.**"

18.3 Tolérance

Il est entendu que toute tolérance ou renonciation de l'une des parties dans l'application de tout ou partie des engagements prévus dans le présent contrat, quelle qu'en soit la fréquence ou la durée, ne saurait constituer une modification du contrat ni générer un droit quelconque. En particulier, le fait pour **AC2L Formation** de ne pas exercer de recours en cas de manquement du Client à l'une quelconque de ses obligations relatives aux prestations décrites dans l'offre ne saurait être interprété comme une renonciation à exercer ce recours pour ce manquement ou pour tout manquement ultérieur.

Fait le **01/02/2025** à **La Possession**

